

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 30

Votants : 30

Séance du 25 novembre 2021

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 8

OBJET :

**DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

**COLLECTE DU
VERRE**

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - A. CORNE - S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et MM. JS. LALOY – F. SENNEPIN – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL - F. SZYPULA - A. PACAUD - P. COLAS - T. LAPLACE - B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL - A. GIRAUD - V. TRIBOULET - J. ALAMAZAN - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

14 DEC. 2021

Publiée ou notifiée le :

14 DEC. 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.541-10 et R.543-53 à 65,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment sa compétence sur la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et complétée par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, ou loi Grenelle II, qui en décline les objectifs en dispositions plus précises,

Considérant l'intérêt pour Vichy Communauté d'augmenter le gisement du verre d'emballage via un dispositif innovant, responsable et durable de récompense du geste de tri du verre d'emballage,

Le principe de ce dispositif (boîtier intelligent) est de :

- récompenser les habitants du territoire qui déposent leurs emballages en verre (bouteilles, bocaux...) dans les colonnes à verre équipées, en leur offrant des bons d'achats exclusifs chez les commerçants locaux, des minutes gratuites de stationnement dans les centres villes de la commune de Vichy ou la possibilité de faire des dons à des associations locales ;

- contribuer par l'instauration de ce dispositif à la diminution des tonnages de déchets ménagers et assimilés traités par la collectivité et donc à la limitation de l'extension et ainsi augmenter de la durée de vie de son installation de traitement de déchets de Gaïa mais aussi à diminuer le coût des déchets orientés sur cette installation ;

L'utilisateur devra télécharger l'application gratuite sur son portable (disponible sur Google Play et l'App Store) ou retirer une carte auprès du service déchets de Vichy Communauté (une carte par foyer), lui permettant de se connecter au conteneur intelligent. Lors du dépôt, le capteur identifie le déchet et attribue des points donnant droit aux offres. Le bon d'achat est ensuite envoyé à l'utilisateur.

Propose au Bureau Communautaire :

- d'équiper les 202 colonnes à verre sur l'ensemble du territoire des communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy de ce dispositif pour un montant estimatif des dépenses de 318 150.00 € HT en investissement et 33 330.00 €/TTC/an en fonctionnement,
- de solliciter les subventions possibles auprès de l'ADEME, la région Auvergne Rhône Alpes ainsi que tous partenaires institutionnels.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au budget investissement et fonctionnement DMA de l'année 2022, selon l'avancement des projets,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

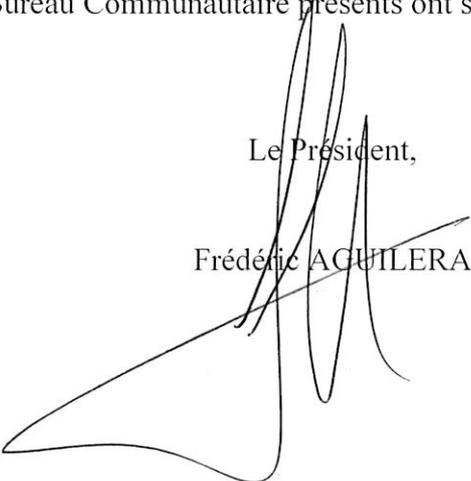
.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 25 novembre 2021.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 8 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE

Objet de l'acte : 2021 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - COLLECTE DU VERRE -
DEMANDE DE SUBVENTIONS

.....
Date de décision: 25/11/2021

Date de réception de l'accusé 14/12/2021
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 25NOV2021_8

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211125-25NOV2021_8-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes
Environnement

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 8.pdf (99_DE-003-200071363-20211125-25NOV2021_8-DE-1-1_1.pdf
)